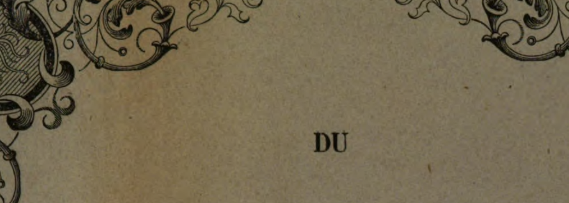


DU

DE CORRUPTO

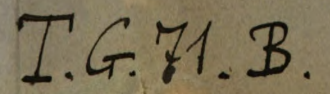
STATU ECCLESIÆ

THÈSE

par Alexis **DESCAZALS**, de Montauban (Tarn-et-Garonne)



MONTAUBAN
CHARLES FORESTIÉ FILS, IMPRIMEUR
Place Nationale



DU TRAITÉ DE NICOLAS CLÉMANGIS

INTITULÉ :

DE CORRUPTO

STATU ECCLESIÆ.



THÈSE

CRITIQUE ET HISTORIQUE,

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE MONTAUBAN,

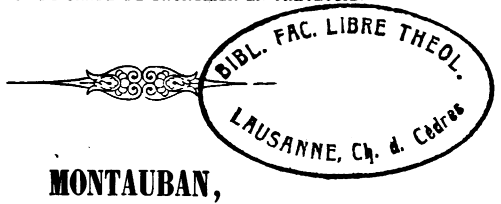
et publiquement soutenue,

le décembre 1849,

par Alexis DESCAZALS, de Montauban (Tarn-et-Garonne),

Bachelier ès-lettres,

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE.



MONTAUBAN,

CHARLES FORESTIÉ FILS, IMPRIMEUR,

PLACE NATIONALE.



A MON PÈRE ET A MA MÈRE.

EXAMINATEURS.

MM. NICOLAS, Président de la Soutenance;
JALAGUIER;
DE FÉLICE.

DU

DE CORRUPTO

STATU ECCLESIÆ.



INTRODUCTION.

L'histoire du moyen-âge est encore peu connue; c'est à peine si l'on a étudié les écrits des hommes qui influèrent le plus à cette époque sur les destinées des peuples. S'il est cependant une chose qui donne une idée claire du caractère et des mœurs d'une époque, c'est l'étude des hommes qui brillèrent le plus par leur activité, leur intelligence et leur vertu; c'est surtout la connaissance de leurs écrits. Les évènements, les hommes et les écrits des temps anciens et modernes sont connus; ceux du moyen-âge ne le sont guè-

re. Le monde savant réclame des travaux sérieux et approfondis sur cette période d'autant plus intéressante qu'elle est plus ignorée (1); mais les difficultés des recherches et le peu d'attrait qu'offrent les écrits de cette époque sont peu propres à attirer de ce côté les investigations de l'historien. Cependant le travail intérieur qui s'opérait au sein de la société mériterait de fixer l'attention; car, au milieu d'un mélanges d'idées bizarres et confuses, la liberté se faisait jour. Tout en se soumettant à l'Église, il ne manquait pas d'hommes qui se permettaient des censures sévères, et, sous l'apparence de la soumission, attaquaient sans ménagement les vices qui se montraient à la cour des princes de l'État comme dans l'Église. La fin de la période, en particulier, fut marquée par des évènements qui remuèrent le monde, et la tendance libérale se développa à son gré à la faveur des désordres qui surgirent. Aussi peut-on dire que si le moyen-âge mérite, sous bien des rapports, d'être étudié avec soin, la fin du XIVme et le commencement du XVme siècle demandent une étude spéciale, soit à cause des nombreuses complications qu'entraîna le schisme, soit à cause des hommes importants

(1) Il est à regretter que l'*Histoire de la Scholastique*, de M. Hauréau, couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques, il y déjà deux ans, n'ait pas été publiée. Il a paru dans ces derniers temps en Allemagne des travaux remarquables sur quelques écrivains du moyen-âge.

que le schisme même fit connaître. Entre ces hommes se distinguèrent Pierre Dailly, Jean Gerson et Nicolas Clémangis. Les deux premiers ont fait l'objet de quelques études spéciales; le dernier n'a pas reçu les mêmes honneurs, quoiqu'il ait pris une part aussi active, sinon plus active, aux agitations de l'époque. Quelle en est la cause? C'est une question que nous posons sans la résoudre; il nous suffira de savoir que son importance et son influence ont été jugées grandes, puisque Launoy a dit : (1) « Clarissima » Constantiensis concilii lampas, theologus in sacris et sæcu- » laribus Litteris eruditus, emicans inter doctores, Constan- » tiensis concilii lumen appellari potest. » Nous voudrions l'étudier à la fois comme modèle de piété et de vertu, comme théologien, comme littérateur, comme réformateur; mais l'examiner sous un seul de ces points de vue serait déjà une œuvre longue et difficile : aussi nous bornerons-nous à prendre l'un de ses écrits, intitulé : *De corrupto statu Ecclesiæ*, qui donnera lieu à d'assez amples développements. Avant d'entrer dans l'examen de cet écrit, il est nécessaire de raconter sommairement sa vie, et de dépeindre ses mœurs et son caractère; ce travail préliminaire sera utile pour juger le *De corrupto* avec plus de justesse.

(1) *Histoire du collège de Navarre*, deuxième partie, article *Clémangis*, p. 567. — Clémangis, sans assister au concile, y exerça une grande influence par ses lettres au concile de Constance.

VIE DE CLÉMANGIS.

NICOLAS, surnommé *Clémangis*, du nom du village de Clémanges (Champagne), où il naquit vers 1360, entra à l'âge de 12 ans, en qualité de boursier, au collège de Navarre, où il se fit recevoir bachelier, puis maître ès-arts. Il obtint en 1380 l'autorisation d'exercer. En 1386 il étudia la théologie, dont il donna des leçons avec un certain éclat. Mais ce qui le fit distinguer par-dessus tout, ce furent ses leçons de belles-lettres, qui lui valurent d'être choisi pour recteur en 1393. Alors commença sa carrière littéraire et cette influence qu'il devait exercer plus tard sur des assemblées solennelles. Comme recteur, il écrivit, au nom de l'Université, des lettres (1), soit au roi, soit à Clément VII, soit aux cardinaux, soit à Benoît XIII, et ses avis et ses conseils furent appréciés à Paris comme à Avignon. Benoît XIII fut même tellement charmé de Clémangis, qu'il se décida à l'appeler auprès de lui avec le titre de secrétaire. Ce dernier, après bien des hésitations, accepta ce poste important dans l'espoir d'être utile à l'Église; mais ses espérances furent déçues. Eloigné des conseils secrets

(1) Une lettre au roi. — Deux à Clément VII (la dernière ne fut pas envoyée, la nouvelle de la mort de Clément VII étant arrivée à Paris). — Deux aux cardinaux (la première pour empêcher l'élection d'un pape; la deuxième, après l'élection de Benoît). — Une à Benoît après son élection.

de la papauté par ceux auxquels trop de franchise aurait pu nuire, il se vit forcé de résigner ses fonctions en 1307. Heureux s'il eût pris ce parti plus tôt ! il eût échappé à bien des tribulations. Cette même année, après la publication de la soustraction d'obédience du royaume de France, il avait paru une bulle d'excommunication contre ce royaume; ses ennemis ne manquèrent pas de lui en attribuer la rédaction. Persécuté pour ce motif, malgré ses protestations, après avoir été nommé chanoine à Langres, il fut obligé de se retirer dans le monastère de Valprofonds, de là dans celui de Fontaine de Bosc. Dans cette retraite, qu'il ne quittait de temps en temps que pour visiter le siège de son canonicat, il se livra sans relâche à l'étude; aussi un grand nombre de ses écrits ont été composés dans ces lieux, et la plus grande partie de sa correspondance en est datée. Plus tard la paix lui ayant été rendue, il quitta le canonicat de Langres pour celui de la cathédrale de Bayeux; et après avoir soutenu une discussion publique à Chartres (1425) sur les *libertés de l'Eglise*, il reprit l'enseignement de la théologie au collège de Navarre, où la mort vint le surprendre quelque temps avant 1440; car, sous la rubrique de l'an 1440, il est appelé *Bonæ vir memoriæ ac piæ recordationis*.

SON CARACTÈRE, SES MŒURS.

Il suffit de lire les correspondances de Clémangis pour s'apercevoir combien il avait réussi à se concilier les hom-

mes les plus éminents de son époque. Pierre Dailly, Gérard Machet, Gonthier Colli, Jean Gerson, le cardinal Galeoti de Petra Mala, et le pape Benoît XIII, le prirent pour conseiller et pour ami. Qu'est-ce qui lui avait attiré ainsi leur estime? Ce n'était pas certainement ses écrits : elle lui était acquise à une époque où il n'avait presque rien mis au jour; il la dut bien plutôt à ses qualités, qu'on avait pu apprécier déjà pendant son professorat et qu'on apprécia bien plus encore quand il fut devenu recteur de l'Académie de Paris. On put juger en effet de son courage quand, en 1394, pour forcer le roi d'extirper le schisme, l'Université, Clémangis en tête, décida de suspendre les leçons, les prédications et les actes académiques, tant qu'il n'aurait pas été fait droit à ses justes demandes (1). On put juger de sa fermeté par la lettre (2) qu'il se préparait à envoyer à Clément VII, quand on apprit la mort du pontife. On put se faire une idée de sa prudence, de sa douceur, en même temps que de sa noble franchise, par la lettre (3) qu'il envoya à Benoît XIII pour le reconnaître, et dans laquelle, tout en conservant un profond respect envers le souverain pontife, il expose librement les devoirs et les charges du pontificat, et ne craint pas de dire à Benoît

(1) Jean Juvénal des Ursins raconte le fait.

(2) Clément VII ayant fait mauvais accueil à la lettre que lui avait écrite l'Université touchant le schisme, Clémangis, dans une deuxième lettre, l'attaqua sans ménagement.

(3) Lettre à Benoît XIII (1394).

que s'il aime mieux dominer que servir, il deviendra le plus vil de tous les esclaves. On put admirer tout ce qu'il y avait en lui de piété sincère et d'amour pour l'Église, en considérant les preuves de dévouement qu'il donnait et l'infatigable activité qu'il déployait pour détruire le schisme, comme on put se convaincre plus tard, par son *De studio theologico*, combien il chérissait les bons pasteurs. Mais aussi quelle sévérité, quelle raideur même il montre envers les ministres de Dieu, nous pourrions presque dire quelle colère contre les mauvais serviteurs de l'Église ! Douceur et sévérité, prudence et courage, amour et dureté dans ses reproches, tel est l'antagonisme qu'offre le caractère de Clémangis. Les qualités que nous venons d'énumérer ne furent pas les seules que posséda notre docteur. On a le droit de s'étonner combien peu l'ambition convenait à son âme. Quand il fut appelé, par exemple, à occuper le poste de secrétaire pontifical, regardé comme très honorable, ne semblait-il pas qu'il devait l'accepter avec empressement ? Loin de là, il faut que ses amis le pressent, que le cardinal Galeoti y emploie toute son habileté, jusqu'à ce qu'enfin, comme il le dit lui-même : « Meorum summâ impressione victus succubui, eatenus » jugo nesciam, jugo subdidi : qui magnorum antea principum (quod te nequaquam latet) famulatus ac servitia » complempseram (1). » Plus tard il refusait à Monstrelet

(1) Lettre à Monstrelet, xivme dans Lydius.

de retourner à Paris, à Nicolas de Baye de retourner à la cour d'Avignon (1). Mais en même temps que la modération de son caractère l'éloignait des hautes dignités, il savait échapper à l'orgueil de la science et ne pas s'exagérer sa valeur personnelle. Il serait facile de se convaincre de sa modestie par une foule de traits de sa correspondance. Il se reconnaît comme incapable d'occuper l'emploi de secrétaire auprès du pape. Tout ce qu'il faisait de bien, il l'attribuait à une cause étrangère, tantôt à l'exemple de ceux qui l'avaient précédé, tantôt à Dieu, tantôt à la lecture de la Bible : « Vides quantâ in illis scriptis diligentiâ quan- » toque studio laboraverim nihil ex meo sensu vel judicio » dicere, sed ferè ad omnia testimonium Scripturæ adhi- » bere, ut nihil posset à me profectum vel somniatum cre- » di (2). » Si Clémangis fut digne d'admiration dans ses temps prospères, il ne le fut pas moins dans l'adversité, et sa patience ne se démentit pas un seul moment. Pendant une terrible maladie qui faillit l'emporter, durant son séjour à Avignon, il montra une résignation complète, et loin de s'en plaindre, « Dieu voulait! » disait-il, « magis me corri- » pere quàm perdere, et convertere quàm occidere (3). » Plus tard, quand ses ennemis le persécutaient avec acharnement, il ne laissa pas échapper une plainte amère; il

(1) Lettre à Nicolas de Baye (1414 ou 15).

(2) Disputatio de concilio generali (en trois lettres).

(3) Lettre XIVme de Lydius à Monstrelet.

se consola en songeant qu'il partageait la haine de ses persécuteurs avec Dailly, Gerson et bien d'autres personnes zélées pour l'Église (1). Si nous avions un reproche à adresser à la mémoire de l'homme célèbre dont nous nous occupons, ce serait celui de s'être trop mis à l'écart, quand sa présence eût été peut-être utile à la France et à l'Église, et d'avoir préféré long-temps une obscure retraite à des positions brillantes où il n'eût pas été en paix, mais où il eût rendu d'éminents services; toutefois sa santé délabrée, sa modestie, et surtout le dégoût qu'il éprouvait pour un monde généralement corrompu, l'excusent suffisamment. Ceci nous conduit naturellement à parler de la pureté de ses mœurs. Personne ne saurait la mettre en doute; ses contemporains n'y songèrent même pas. Il attaqua tout ce qu'il y avait de puissant dans le monde; il reprocha ses vices au clergé, et pas une voix accusatrice ne s'éleva contre lui. Dans sa lettre à l'Université, pour se disculper de l'accusation portée contre lui d'avoir fait la bulle d'excommunication de 1407, il jeta le défi qu'on pût lui adresser un reproche, et personne ne répondit au défi. Ne fallait-il pas qu'un pareil homme fût à l'abri de tout reproche pour imposer silence à tous ses ennemis (2)?

(1) Lettre à Dailly, XLVIme de Lydius.

(2) Nous avons cru nécessaire de relever les vertus chrétiennes de Nicolas de Clémangis : elles nous expliquent combien il devait être froissé des désordres qui déshonoraient l'Église. Ce fut sous leur inspiration qu'il attaqua la corruption du clergé de son temps.

On pourrait se demander pourquoi nous avons donné la préférence au *De corrupto* sur tous les autres écrits du même auteur : une première raison de ce choix se trouve dans ce fait, que le *De corrupto* est le plus connu de tous les ouvrages de Clémangis, et que c'est à cet écrit qu'il doit d'être connu lui-même ; une seconde raison, c'est l'importance de cet écrit. Parmi les ouvrages du moyen-âge, il en est peu qui méritent une attention aussi grande : il renferme une peinture des mœurs de ce temps capable de jeter un grand jour sur l'état de l'Église et les désordres qui la déchiraient au commencement du XVme siècle. Son importance augmente d'ailleurs si l'on considère quel en est l'auteur ; car le témoignage d'un homme considérable, qui occupa les plus hauts emplois dans l'Université comme à la cour d'Avignon, le témoignage d'un homme dont le caractère, les mœurs et la conduite furent irréprochables, a toujours une grande valeur, et mérite une entière confiance (1). Il est enfin une troisième raison, et pour nous c'est la principale, qui nous fait attacher une grande valeur au *De corrupto* : si le tableau qu'il fait de la corruption de l'Église est vrai, la nécessité et la justice de la réformation sont mises hors de toute contestation possible. Considéré de ce point de vue, le *De corrupto* est une apologie victorieuse des efforts tentés au XVme siècle pour ramener

(1) Évrard, dans une lettre au concile de Bâle, écrivait : « Grandem » habuimus fiduciam de nostrâ solutione in adventu magistri Nicolaï. »

l'Église à la pure doctrine chrétienne et à un état moral en rapport avec les enseignements évangéliques.

Mais cet écrit est-il en effet de Clémangis? Cette question a été soulevée; elle a été résolue négativement de nos jours (1). Il importe de l'examiner; car si cet ouvrage n'est pas de lémangis, mais d'un auteur inconnu, dont il est impossible par conséquent de constater l'autorité légitime, il perd une grande partie de son importance historique.

DE L'AUTHENTICITÉ DU *DE CORRUPTO*.

Pour conclure à la non authenticité d'un écrit généralement attribué à Clémangis, il fallait avoir de fortes preuves à donner. Nous ne cacherons pas que quelques-unes des raisons invoquées à cet effet ont une assez grande valeur; toutefois en examinant une à une ces preuves, elles perdent considérablent de leur importance, et l'on s'aperçoit aisément qu'elles ne portent pas avec elles une telle clarté qu'elles puissent faire rejeter un témoignage qui nous est resté d'un homme du XVme siècle. Nous ne pouvons passer à l'examen du *De corrupto* sans exposer et réfuter les arguments portés contre l'authenticité, et sans voir ce que vaut le témoignage dont nous parlons.

(1) Voir une thèse de Strasbourg sur Nicolas Clémangis, par Adolphe Müntz.

EXAMEN DES PREUVES CONTRE L'AUTHENTICITÉ.

1re. *Le* De corrupto *date de la vingt-troisième année du schisme* (1401) (1)*; or, Clémangis était à cette époque secrétaire de Benoît XIII. Il est impossible qu'il choisît un pareil moment pour mettre au jour une œuvre qui renferme les plus violentes invectives contre le pape, les cardinaux et la cour d'Avignon. Cela serait d'autant plus étonnant, que Clémangis manifestait déjà l'intention de quitter la cour* (2)*, et qu'il aurait attendu jusqu'à une époque où il n'aurait eu plus rien à craindre du côté d'Avignon, et où il aurait pu gagner, par la publication de cet écrit, l'amitié du roi et de l'Université de France, qu'il avait perdue.* Telle est la preuve dans toute sa force; mais il est facile de se convaincre que, forte en apparence, elle n'a pas au fond une grande valeur. En effet, sur quoi se base-t-elle? Sur cette supposition que l'auteur attaque Benoît XIII dans son écrit. Or, c'est une supposition tout-à-fait gratuite et qui n'a aucun fondement; il est impossible de trouver dans le *De corrupto* rien qui s'applique directement au pape Benoît, à moins que l'on veuille conclure que c'est à lui qu'il s'adresse de ces paroles vagues : *de nos jours, de nos temps.* Clémangis ne pouvait-il pas employer ces paroles en les appliquant aux papes qui avaient

(1) Chap. XII, § 1.
(2) Lydius, lettre XIVme à Jean de Monstrelet.

précédé et sous le pontificat desquels il avait vécu? L'auteur s'adresse si peu à Benoît, qu'après avoir donné un tableau de la primitive Église, il attaque d'abord, non la cour d'Avignon, mais la cour de Rome, et qu'ensuite, passant aux désordres de la cour d'Avignon, après avoir tracé le portrait de Clément VII, il s'arrête, pour ne plus se livrer qu'à des plaintes et des prières. De plus, à la fin de l'écrit se trouve une pièce de vers, sorte de dédicace, où l'auteur supplie Benoît de mettre fin au schisme. Il est donc impossible de supposer qu'à lui s'adressaient les attaques contenues dans le *De corrupto*.

2me. *Il y a des contradictions choquantes entre le* De corrupto *et les autres écrits de Clémangis*. La première est le jugement que porte sur Benoît l'auteur du *De corrupto* et le jugement qu'en porte notre docteur dans tous ses écrits (1). En réfutant la première objection, nous avons répondu sur ce sujet. La deuxième consiste en ce que Clémangis blâmait la soustraction d'obédience partielle prononcée en 1398 contre Benoît, la représentant comme *injuste, ayant produit du mal* (2), tandis que l'auteur du *De corrupto* la représente comme *un juste châtiment de ce que*

(1) Lettre XIVme dans Lydius à Nicolas de Baye : Tædebat me curiæ quamquàm ipsum (Benoît) profectò præsidem, licet graviter accusatum, magnum et laudabilem et imò sanctum fuisse crediderim, nec scio an laudabiliorem unquàm viderim.

(2) Dans Lydius, lettre XVIIme.

nous a fait la fille de Babylone (1). Mais la contradiction ne se trouve que dans les termes, car le même auteur pouvait très-bien considérer la soustraction d'obédience comme injuste à l'égard de Benoît, tout en la regardant comme un châtiment qu'avaient mérité les dérèglements des papes et des ecclésiastiques en général. La troisième contradiction qu'on serait tenté de produire serait celle qui semble résulter du contenu du *De studio theologico* comparé avec le *De corrupto*. Tandis que dans le *De corrupto* il attaque vivement tout le clergé, dans le *De studio* il relève la fonction du prêtre et même il l'exalte. Cela est vrai, mais il faut remarquer qu'il attaque aussi le mauvais prêtre comme dans le *De corrupto*, et dans les deux traités il compare les mauvais pasteurs à des loups ou à des renards, à des mercenaires (2). D'ailleurs l'argument qu'on veut tirer du *De studio* contre le *De corrupto* porterait également contre le *De Præsulibus simoniacis*, dont l'authenticité est reconnue de ceux-là même qui attaquent le *De corrupto*.

3me. *Il existe une lettre adresée à Jean de Piémont, et datée de* 1410 *à peu près, où il est dit :* « Populi peccata » arguere errataque comprehendere mediocrium est (quo- » rum me sorti audeo immiscere); at verò Papæ ac ponti-

(1) Chap. XVII, § 4.

(2) Chap. XIX, § 2, comparé au *De studio theologico*, p. 140, dans Dachery, et chap, XV, 1, à p. 154 et 158.

» ficum vitia carpere, ad majores et doctiores spectat, quo-
» rum necdùm audeo munera usurpare. » *Ce passage prouve que Clémangis n'avait rien écrit contre les papes avant* 1410. L'étude des faits nous fera apprécier la valeur de cette preuve. Dans quelle occasion Clémangis écrivit-il ces mots ? Il avait reçu de Jean de Piémont une lettre où son ami l'exhortait à ne pas censurer les mœurs des laïques seulement, et à attaquer une fois la corruption du clergé. Que pouvait-il répondre ? Pouvait-il découvrir l'anonyme et se déclarer l'auteur du *De corrupto* ? Il avait gardé l'anonyme pour échapper aux persécutions, non de Benoît XIII, mais de ses cardinaux (2), qu'il avait attaqués sans ménagement, et il devait le garder bien plus en ce moment où, persécuté déjà, il se fût attiré la haine de tout ce qu'il y avait de puissant dans l'Église (1). On peut répondre que notre docteur fit paraître alors le *De Præsulibus simoniacis*, mais il faut remarquer que dans le *De Præsulibus simoniacis* les attaques ne sont plus aussi directes, qu'il n'y prononce pas même les mots de pape et de cardinal.

Ce besoin de garder l'anonyme montre le peu de valeur de l'argument qu'on tire contre le *De corrupto* du si-

(1) Quand le *De corrupto* parut, c'étaient encore les cardinaux de Clément VII qui entouraient Benoît.

(2) Il faut remarquer qu'en 1410 la plupart des cardinaux avaient abandonné Benoît, et, dans cette position exceptionelle, exerçaient une influence que celle de Benoît délaissé était incapable de contrebalancer.

lence de Clémangis et de ses amis au sujet de cet écrit (1).

4me. *L'auteur du* De corrupto *ne peut être Clémangis,* (2) *puisqu'il dit lui-même, chap. XXVII, 4 : Je les laisse à décrire (les choses de la papauté) à ceux qui, ayant vécu dans leur intimité, ont une connaissance profonde de leurs mœurs et de leur conduite* (3). On pourrait croire que par ces mots Clémangis espérait détourner de lui l'accusation d'avoir écrit ce traité, et ce serait chose fort possible; toutefois nous ne voulons pas soupçonner en lui cette petite fraude. Nous trouvons dans une de ses lettres (4) un passage qui nous expliquera suffisamment le précédent : « Confiteor, « dit-il, » me secretarium » fuisse, sed itâ secretarium ut à majoribus essem secretis » sequestratus. Mihi in parte istâ credi non postulo, à » fidis gravibusque personis verum ne an falsum dico licet » exquirere. » Après un tel aveu, personne n'aura le droit de s'étonner des paroles citées plus haut; elles ne sont

(1) Les lettres de Clémangis, à travers leur caractère un peu vague (il ne cite jamais ni des faits ni des noms), laissent percer une grande retenue.

(2) La quatrième et la cinquième objection n'ont point été soulevées; mais comme elles pourraient l'être facilement, nous nous empressons d'y répondre à l'avance.

(3) On se rappelle que Clémangis était secrétaire à Avignon.

(4) Lettre de Clémangis à l'Université de Paris, Bulæus, tom v, p. 157.

que la vérité, aussi étranges qu'elles paraissent dans la bouche d'un homme qui fut secrétaire de la papauté.

5me. *On sait que Clémangis avait une connaissance approfondie des Écritures, qu'il en conseillait fortement la lecture, qu'il les regardait comme la véritable lumière dans les questions de doctrine, et que tous ses écrits, et en particulier son* De studio theologico (1), *sont remplis de citations. Or, la peinture que fait des premiers siècles de l'Église l'auteur du* De corrupto, *prouve que les passages des Épîtres de Paul touchant les vices des premiers chrétiens lui étaient inconnus.* A cet argument, nous trouvons deux réponses : la première consiste seulement à montrer les nombreux passages cités dans le *De corrupto* (Jérémie, VIII, 10; Matthieu, VI, 33; II Timothée, IV, 3; I Timothée, IV, 1 et 2; Genèse, VI, 12), et les allusions aux récits et aux paraboles de la Bible (Apocalypse, XVII, 1-9; Zacharie, XI, 7-15); la deuxième, la voici : de ce fait que l'auteur accorde aux premiers chrétiens une piété, une innocence, une candeur qu'il exagère beaucoup, on ne peut conclure qu'il ne connût pas les Écritures; car, aujourd'hui, malgré une connaissance plus approfondie des écrits bibliques, il n'est presque pas d'auteur qui ne se

(1) Dans le *De studio theologico*, il se plaint de voir plusieurs scholastiques négliger les Écritures comme de mince importance, et engage Jean de Piémont « ut ad intelligentiam Scripturarum totis virium conati» bus... ut ad illas totum suum conferat studium. »

laisse aller à ces exagérations; elles nous étonnent avec plus de raison chez nos contemporains que chez Clémangis, homme essentiellement mystique, et que les désordres présents de l'Église devaient naturellement porter à exalter outre mesure les vertus de l'Église primitive.

6me. *Le style et le ton de l'écrit accusent une individualité différente de celle de Clémangis.* Que le style et le ton du *De corrupto* diffèrent un peu du style et du ton des autres écrits, cela ne doit nullement étonner, si l'on se rappelle quelle est la nature de cette œuvre, qui n'est qu'un pamphlet sous forme de traité. Tirer un argument contre l'authenticité de cet écrit de ce qu'il passe successivement en revue tous les différents ordres du clergé, les attaquant sans ménagement, quelquefois même avec violence, n'est pas chose raisonnable, puisque c'était précisément là ce qu'il se proposait. Quant à la violence des termes, on la retrouve toujours dans la plupart de ses productions, dans lesquelles, comme dans le *De corrupto*, il traite les prélats de *mercenaires*, de *loups dévorants*, d'*avides*, etc.; et ce ne sont pas seulement les mêmes expressions, mais les mêmes phrases qui se reproduisent à peu près, surtout dans le *De Præsulibus simoniacis*. Ainsi, à la fois, dans ce dernier et dans le *De corrupto*, se trouve la même application de ces paroles du Christ : *Vous avez fait de la maison de mon père une caverne de voleurs;* dans les deux, l'Église est appelée *boutique de rapine, où tout se vend jusqu'à l'absolution des péchés.*

Dans le *De Præsulibus*, il est dit : « Multa consultò præ-
» tereo quæ relatu pudenda forent de liberâ, pro certâ
» annuâ summâ, permissione fornicandi publicâque tole-
» rantiâ scortarum et concubinarum : » paroles que l'on peut rapprocher du *De corrupto* XXIII. Il y a aussi une lettre de l'Université au roi, datée de 1394, qui mentionne, dans les mêmes termes, toutes les accusations qui se trouvent dans notre traité (1). Aussi, loin de trouver dans le style et le ton du *De corrupto* un argument contre l'authenticité, nous y trouvons l'argument contraire.

TÉMOIGNAGE DE TRITHÊME.

Une chose embarrassait surtout les adversaires de l'authenticité : c'est le témoignage de Trithême, qui vivait dans la deuxième moitié du XVme siècle, et qui, dans son *Catalogue des Écrivains ecclésiastiques*, lui attribue cet écrit sous le titre de *De corrupto statu Ecclesiæ*. Ce témoignage renversait en effet tout cet échafaudage d'arguments; il fallait donc le ruiner, sous peine d'avoir argumenté pour rien : c'est ce que l'on a essayé de faire. On objecte d'abord que *les manuscrits de cet ouvrage ne portent pas de nom d'auteur*. Mais cela ne doit pas étonner : c'est le cas de la plupart des manuscrits du moyen-âge, et l'on pourrait contester ainsi l'authenticité

(1) Voir l'extrait de cette lettre, p. 39.

du plus grand nombre des productions de cette époque. D'ailleurs, en supposant que ces manuscrits aient été faits du vivant de Clémangis, il ne serait pas étonnant qu'ils ne portassent pas de nom d'auteur, puisque Clémangis avait gardé l'anonyme. Si l'on demande alors comment Trithême a pu connaître le nom de l'auteur, sans pouvoir répondre à cette question d'une manière positive, on peut supposer que Clémangis, en mourant, ait dévoilé un secret qu'il devenait inutile de garder, et que ce soit sur le témoignage de quelque ami de ce docteur que Trithême ait appuyé son propre témoignage. Dans tous les cas, il faut bien que Trithême ait eu quelque raison pour l'attribuer à Clémangis : il n'avait aucun intérêt à le dire l'auteur plutôt que tout autre. Si, pour détruire ce témoignage, on veut s'appuyer sur ce fait que de *trois manuscrits que l'on connaît, aucun ne lui donne le titre* que lui donne Trithême, nous ferons observer que la plupart des écrits du moyen-âge n'avaient pas de titre bien fixe, et que chaque copiste mettait celui qui lui semblait le plus convenir au sujet : nous en trouvons même la preuve dans les trois manuscrits connus, puisque deux d'entre eux désignent notre Traité par le titre *De ruinâ Ecclesiæ*, et le troisième par celui de *Sermo de statu ecclesiastico*. Si l'on dit que le *De Præsulibus simoniacis, ouvrage incontesté, manque dans l'énumération que fait Trithême des ouvrages de notre docteur*, nous observerons que le *De Præsulibus* rentre dans le sujet du *De corrupto*, et que c'est à cause

de la ressemblance des deux écrits, qu'il a pu considérer le premier plutôt comme une amplification des chapitres XIV, XV, XVI, XVII, XVIII et XIX, que comme une œuvre à part (1).

Ce témoignage reste donc valable à nos yeux. Et quelle n'est pas l'importance du témoignage d'un homme qui, s'il ne fut pas le contemporain de Clémangis, appartient du moins à la génération qui suivait, et dont le *Catalogus scriptorum ecclesiasticorum* ne fut fini qu'en 1494? Quelle n'est pas la valeur de ce témoignage, surtout si l'on se rappelle que Clémangis ne mourut que cinquante ans avant l'apparition de ce Catalogue, qui avait exigé, de la part de Trithême, des recherches trop minutieuses pour ne pas être longues, et si l'on remarque, en même temps, que nul doute ne s'éleva sur l'authenticité du *De corrupto* quand parut le Catalogue, et que le témoignage de Trithême demeura incontesté, sans doute parce qu'il était incontestable.

Nous acceptons donc le témoignage de Trithême, et nous parlerons maintenant du *De corrupto* comme appartenant à Clémangis.

STYLE, MÉTHODE ET ANALYSE DU *DE CORRUPTO*.

Avant d'entrer dans l'examen du *De corrupto statu Ecclesiæ*, il est nécessaire de dire un mot du style et de la

(1) Nous avons fait remarquer, p. 14, cette ressemblance.

méthode de Clémangis, en particulier, dans l'écrit qui nous occupe.

Clémangis fut le premier qui ramena la langue latine, de la barbarie où elle était tombée, à sa pureté primitive. Quand on le compare avec les auteurs les plus distingués de son temps, on reconnaît en lui une grande supériorité de langage. C'est à peine si l'on rencontre quelques-unes de ces locutions communes à cette époque et qui appartiennent à la décadence de la langue latine; et si l'on en trouve, c'est plutôt dans les lettres que dans les traités. Son style est coulant, clair et facile : aussi l'a-t-on appelé le Cicéron du moyen-âge. Launoy disait, un siècle après lui : « Clemangio id schola Parisiensis debet quòd latinè scribat. » L'écrit qui dénote le plus chez lui le choix des expressions et la pureté du style, c'est le *De studio theologico;* le *De corrupto*, au contraire, est celui où ce caractère se montre le moins. Le style en est plus abrupte : ce qui tient sans aucun doute au genre du sujet qu'il traite; mais il porte encore l'empreinte de la facilité remarquable de l'écrivain, la pensée y presse la plume, et, malgré la promptitude évidente que mit l'auteur à écrire ce pamphlet, on trouve dans ces quelques pages des descriptions frappantes et des tableaux admirablement tracés. Le génie littéraire perce, et certains passages sont d'une grande éloquence; les allusions aux paraboles de la Bible sont scintillantes de vérité, non moins que les expressions qu'il emploie pour flétrir ignominieusement la conduite et les mœurs du clergé

de cette période. On sent que ces expressions partent d'un cœur angoissé à la vue des scandales donnés par des hommes d'Église, et qu'elles sont le fruit de l'iudignation légitime que tous les cœurs pieux et bons laisseraient éclater en de pareilles circonstances; mais on ne peut y voir de l'acrimonie, comme on l'a quelquefois prétendu en s'appuyant sur la violence des termes, car la plupart des auteurs contemporains ont montré, dans leurs jugements et dans leurs discours, peut-être plus de violence que Clémangis, et plus d'acharnement dans leurs poursuites.

Après avoir réfuté l'accusation qui pesait sur cet écrit, revenons aux qualités qui le distinguent. Il y a de l'ampleur dans les formes oratoires, et un tel mouvement dans les périodes, qu'en lisant, on croit voir les honteux trafics de la simonie, la dégradation du haut et du bas clergé; on croit être spectateur de ces scènes de dévergondage, et l'on demeure saisi de ces peintures. Ce mouvement provient de l'entraînement naturel et facile des idées, à travers lequel se découvre un ordre méthodique qu'on pourra suffisamment remarquer par l'analyse du traité, que nous donnons plus bas.

A côté de ces qualités remarquables, se trouvent aussi des défauts que nous pourrions appeler de brillants défauts. Vivant au milieu du XVme siècle, Clémangis ne pouvait échapper aux vices communs à tous les écrivains de cette époque : aussi, à force de vouloir imiter les anciens et

polir son style, et de s'attacher aux formes, il y a chez lui une phraséologie recherchée, une fureur d'accumuler sans nécessité descriptions sur descriptions, tableaux sur tableaux, sans s'attacher à une pensée qui ressorte audessous des mots. De là résulte dans son écrit quelque chose de vague et un manque de profondeur ; toutefois, si l'on aperçoit le rhéteur, c'est toujours le rhéteur brillant et habile, qui, non seulement amplifie sans ennuyer, mais qui plait et vous tient en suspens jusqu'à la fin de son œuvre.

Le but du *De corrupto statu Ecclesiæ* est indiqué dans son titre; du reste, l'auteur le fait connaître lui-même dans le chap. I : « Dans le dessein que j'ai formé de passer som-
» mairement en revue quelques-uns des excès qui leur
» (aux ministres de Christ) ont mérité les coups de la co-
» lère céleste, je vais commencer, » etc., etc. (1)

Reprendre les vices et les dérèglements des ecclésiastiques, tel était donc son but, but utile et louable en ce qu'il espérait forcer ainsi le clergé à se réformer luimême.

Notre docteur se plaint d'abord des malheurs produits par le schisme (2); il accuse les prêtres d'avoir attiré sur

(1) Voir, pour l'analyse, l'article Nicolas Clémangis, dans le tome IV de la *Nouvelle bibliothèque ecclésiastique*, d'Ellies Dupin, et le résumé de Lenfant, dans son livre VII de l'*Histoire du concile de Constance*.

(2) Chap. I.

l'Église les calamités dont elle est la proie, par leurs vices et leurs excès, qu'il se propose de reprendre, en commençant par la cupidité (1). Faisant ensuite une peinture où il exagère les vertus de la primitive Église, il représente ces temps comme des jours de béatitude qui ne connurent que l'abondance et le désintéressement, jamais la guerre ni la sédition, et où fleurirent la charité, la foi, l'innocence, la piété, la justice (2). Il attribue la perte de ces vertus à l'accroissement des richesses, qui entraînèrent avec elles une avarice insatiable, qu'il dépeint ainsi : « *Comment pourrais-je parler assez de leur avidité insatiable, qui non seulement semble supérieure à tout ce que les laïques semblent réunir de cupidité, mais qui est pour tous les fidèles, nobles ou plébéiens, une leçon et un aiguillon d'injustices, de fourberies et de rapines?* Il montre que les richesses éloignent des devoirs sacerdotaux; car, dit-il, *de quoi s'enquiert-on? du soin des âmes, du service divin? Non, sans doute; mais uniquement de la richesse des revenus et de l'abondance des produits;* qu'elles ne sont qu'un sujet de dépouiller les diocèses, et cela pour tous, depuis la tête la plus élevée jusqu'aux membres les plus humbles de l'Église (3). Il fait voir le luxe et l'orgueil suivant de près la cupidité et formant avec

(1) Chap. II.
(2) Chap. III.
(3) Chap. IV.

elle une odieuse triade, et il ne doute pas que *tout l'or du siècle de Saturne ne fût insuffisant à combler le gouffre insatiable de leurs désirs : ce qui a fait que dans l'impuissance d'assouvir, par les revenus les plus opulents, la gloutonnerie vorace de ces trois harpies, les pontifes ont inventé les prestations et les subsides.*

C'est par ces derniers mots que Clémangis entre dans le détail des abus : il attaque d'abord ces abus dans la cour de Rome (1). Il se plaint que l'orgueil et l'ambition aient fait introduire par le pontife des exorbitances énormes, telles que 1o la réservation des bénéfices au préjudice des élections, renvoyant la nomination aux bénéfices à la Chambre Apostolique, qui exigeait, à cet effet, de grosses sommes, et nommait non les *plus dignes mais les plus opulents, poussés aux grades supérieurs de l'Église par le patronage intéressé de Simon* (2); 2o les places expectatives qu'ils donnaient à des gens indignes qui ont rendu le *sacerdoce méprisable*, qui *ne connaissent qu'impudicités, jeux, débauches, querelles et frivoles discours;* 3o les annates, par lesquelles le revenu d'une année, et de deux ou trois, si celui de la première ne suffisait pas, devait être versé à la Chambre; 4o les exactions, dîmes, corvées, levées sur le bas clergé, et autorisées par le pape et les évêques; 5o la défense de visiter les Églises jusqu'au parfait paiement

(1) Chap. v.
(2) Chap. vi.

des sommes dues, etc., etc.; (1) 6o l'institution des collecteurs choisis parmi *les plus âpres à extorquer de l'argent*, autorisés à excommunier si l'on ne fournissait pas les sommes demandées, et qui remplissaient leurs fonctions avec tant de zèle qu'ils dépouillaient les églises et réduisaient les prêtres *à la mendicité ou à la nécessité de se mettre aux gages;* (2) 7o l'obligation des procès à la cour de Rome, procès où la justice se rendait si bien, que l'or était une puissance pour le renversement de la justice, et où la cour de Rome faisait de si bonnes affaires qu'elle se regardait comme d'autant plus florissante qu'elle avait de nombreux procès à juger, faisant ainsi de *sa maison une caverne de voleurs.* Tel est le résumé des exactions que produisit, selon Clémangis, l'avidité des papes (3). Passant ensuite aux cardinaux qui assistaient le pape dans ses vexations, il en fait des simulacres d'orgueil; il rappelle leur fonction primitive, qui était d'*enterrer les morts;* il renonce à peindre le *gouffre inextricable et toujours béant de leur avarice;* et, ne voulant qu'effleurer la matière, il se borne à faire apercevoir l'incompatibilité de leurs bénéfices, qu'ils entassent par quatre ou cinq cents, pour les vendre ensuite à de pauvres prêtres qu'ils rançonnent, et à censurer leur conduite à l'égard des abbayes, leur reprochant de laisser périr la

(1) Chap. VIII.
(2) Chap. IX.
(3) Chap. X, XI et XII.

discipline et d'être contents, *pourvu que l'industrie de leurs intendants parvienne à remplir leurs coffre-forts;* il les regarde enfin comme les auteurs du schisme, de la simonie et de la perversité. *Je ne veux pas rapporter les fornications, les prostitutions, les adultères dont ils souillent l'enceinte du sacré palais... encore moins veux-je parler de leurs usures... de l'argent qu'ils prêtent sur gages aux marchands et aux banquiers : toutes choses qui leur ont valu à eux-mêmes le nom de banquiers de l'Église* (1). Il ne veut pas abandonner la cour de Rome sans parler des complaisances des papes pour les princes : les pontifes les consultent quand il faut donner des bénéfices, qu'ils n'accordent jamais qu'à ceux qui leur sont désignés, c'est-à-dire *aux ambitieux, aux adultères, aux histrions, enfin aux hommes souillés de tous les vices dont les cours des princes sont peuplées* (2). Après avoir constaté que ces abus ont amené à la prélature des hommes *ignorants, dont l'argent est le culte et le Dieu, et à qui la perte de* 10,000 *âmes serait plus facile à supporter que celle de* 10 *à* 12 *sols, j'arrive,* dit-il, *aux vices communs à tous les prélats :* et il explique d'où vient la soif de l'or chez les prélats, qu'il compare à des mouches maigres (amaigries pour arriver à leur emploi) *qui piquent plus fort,* en même temps qu'il nous peint les plus grands

(1) Chap. XIII.
(2) Chap. XIV et XV.

crimes (vol, homicide, rapt) absous pour de l'argent. Il parle des promoteurs établis par les évêques à cet effet, forçant les paysans à *rechercher* des délits puérils ou imaginaires, et recevant des curés et desservants une certaine somme en compensation du droit *d'entretenir publiquement des concubines, et de tarifer tous les crimes* et toutes les indulgences. Il montre les (1) prêtres, institués pour de l'argent, *ignorants au point de savoir à peine lire, impies, fainéants, luxurieux, voluptueux, disciples d'Épicure bien plus que de Jésus-Christ, qui ne fréquentent que les tavernes et y consument les jours à manger, à boire, et à jouer à la balle et aux dés, qui, dans la crapule et l'ivresse, crient, vocifèrent, dont les lèvres souillées blasphèment le nom de Dieu, et qui de ces sales débauches passent dans les bras de leurs courtisanes, et des bras de leurs courtisanes montent aux saints autels* (2). Revenant ensuite aux évêques, l'auteur leur reproche leur défaut de résidence pour s'établir à la cour des princes et écraser le peuple, loin de se montrer *défenseurs des pauvres, consolateurs des affligés et soutiens des faibles;* de recevoir ainsi deux salaires: l'un du pape, l'autre du prince; de ne rechercher la prélature que pour couler une douce vie au sein du repos et de l'abondance. Il croit que l'absence de tels prélats est plus utile que leur présence,

(1) Chap. XVI.
(2) Chap. XVII, XVIII et XIX.

soit à cause du mauvais exemple qu'ils donneraient, soit pour échapper à leurs vexations, qui leur font mériter plus que le nom de *mercenaires :* ils méritent celui de *loups*, puisque comme eux ils *dévorent, déchirent et mettent en pièces.*

Passant aux chapelains et chanoines, il les déclare semblables à leurs évêques, *ignorants* (1), *simoniaques, cupides, nourrissant publiquement leurs bâtards et leurs concubines, se vautrant dans les voluptés de la chair.* Pour donner une idée de leur fraternité, il constate parmi eux l'existence de sectes et de séditions, et il leur reproche leur titre de chanoine (canonici), eux qui sont étrangers à tout canon (règles). Restent les moines; *il ne veut pas,* dit-il, *laisser les moines s'en aller à pied-sec :* il les représente comme *plus rapaces, plus avares, les premiers en indiscipline, en lubricité, en dissolution, fréquentant les lieux publics et déshonnêtes* (2), et attribue le décroissement des richesses des monastères à *l'oisiveté, l'orgueil et le libertinage* (3). Il attaque en particulier les moines mendiants, accuse leur jactance et leur vaine gloire, et leur reproche de vouloir se faire passer pour vertueux sans avoir l'humilité, qui est le fondement de toute vertu. Il les compare aux pharisiens et à de faux prophètes qui

(1) Chap. xx.
(2) Chap, xxi.
(3) Chap. xxii.

viennent couverts de peaux de brebis et qui au-dedans ne sont que des loups ravisseurs. Il leur applique les menaces que faisait le Christ aux Scribes et aux Pharisiens : « Malheur « à vous, » etc., etc.; et le passage de saint Paul à Timothée où l'Apôtre met en garde son bien-aimé contre des temps à venir qui verront des *hommes enflés, cupides, blasphémateurs, dont l'âme et la foi sont également corrompus.* Il termine enfin ce tableau des mœurs des monastères en dénonçant la vie impudique des religieuses (1) : *C'est maintenant la même chose de faire prendre le voile à une jeune fille ou de l'exposer publiquement dans un lieu d'abomination.*

Après cette revue successive, le but que s'était proposé l'auteur était atteint, le clergé tout entier avait essuyé sa critique; mais accablé d'indignation, et dans la douleur qu'il éprouve à dévoiler ces turpitudes, il sent la nécessité d'invoquer l'Éternel (2) : il le prie de détourner la verge de sa colère, que des fautes nouvelles conjurent sans cesse. Il a accusé les ecclésiastiques devant les hommes et devant Dieu; il veut rendre justice aux hommes simples et chastes (3). Au milieu du débordement géneral, le Seigneur trouverait encore quelques Noë justes devant lui, mais à peine un entre mille : ce qui engage Clémangis à se taire sur les hommes de bien (4). L'Église souffre donc avec raison, et si la

(1) Chap. XXIII.
(2) Chap. XXIV.
(3) Chap. XXV.
(4) Chap. XXVI.

Synagogue, qui est le type de l'Église, fut abandonnée de Dieu pour sa perversité, si la Synagogue prépare au monde le spectacle de sa chute, autant en fera l'Église (1). Sa ruine est préparée par les injustices et l'orgueil du clergé, par la désolation de Rome, la translation de la papauté à Avignon, par les dérèglements des papes, en particulier de Clément VII, dont il dit : « Je me borne à demander ce » qu'il y eût de plus misérable que notre Clément? » et qu'il accuse non-seulement de simonie mais de sodomie (2). De l'état déplorable de la chrétienté il conclut qu'il faudrait humilier d'abord l'Église, pour l'élever ensuite; que Dieu seul peut la restaurer, puisque c'est de Dieu qu'est venu le schisme qui la dévore, schisme prédit par Zacharie; que de ces débordements de mœurs résulteront les plus grands maux. Enfin, il termine par une prière à J.-C., lui demandant d'épargner à son Église le sort de Sodome et

(1) Chap. XXVII.

(2) Chap. XXVIII. Dans ce chapitre, pour prouver que Dieu a donné le schisme, il explique la parabole des deux houlettes, qui se trouve dans Zacharie, chap. VII, VIII, IX, X, XIII et XIV. La houlette de l'honnêteté, rompue par Dieu, est appliquée aux débordements des ecclésiastiques; la houlette, le cordon rompu, c'est la paix et l'union rompues par le schisme.

Si l'on tient à se faire une idée plus exacte de l'écrit de Clémangis, nous citerons, comme passages des plus intéressants, les chap. I § 2, 3, 4; V, 3; XII, 1; XVI, 3; XXII, 4; XXV, 3 (apostrophe à l'Eglise); XXVII, 4; XXIX.

de Gomorrhe. (L'ouvrage est suivi d'une pièce en vers hexamètre, où l'auteur déplore le schisme et engage Benoît XIII à le faire cesser.)

DE LA VÉRACITÉ DU *DE CORRUPTO*.

L'analyse que nous venons de donner du *De corrupto* est plus que suffisante pour faire comprendre combien de peine doivent éprouver les défenseurs de l'autorité ecclésiastique catholique à la lecture de cet écrit accusateur : aussi se sont-ils efforcés d'ôter à Clémangis l'autorité qui lui était due dans des questions de cette nature. Ne pouvant être attaqué dans son caractère et pour ses mœurs, il a été taxé d'hétérodoxie parce qu'il avait suivi la cour d'Avignon (on a oublié seulement que cette même cour avait été attaquée par lui). Dès-lors ses écrits, et en particulier celui dont nous nous occupons, ont été récusés comme l'œuvre d'un ennemi de l'Église, et mis à l'index par la papauté. Cependant, avec de l'impartialité, on aurait pu se convaincre que Clémangis, loin d'être l'ennemi de l'Église, avait été l'un de ses plus ardents défenseurs; d'ailleurs, sur quoi s'appuierait-on pour mettre en doute la véracité de cet écrit? Si l'on y trouvait quelques-unes de ces narrations outrées qu'on chercherait inutilement autre part, si l'on trouvait un *seul homme* qui vînt contredire notre docteur, il y aurait prétexte à cette mise à l'index; mais quand cet écrit paraît, et paraît sous l'anonyme, comment

se fait-il donc qu'il n'y ait pas un homme qui l'ait accusé de mensonge ? comment expliquer que le clergé eût supporté de pareilles accusations, si elles étaient le fruit de l'imposture ? comment ne s'est-il trouvé personne pour prendre la défense d'un corps que l'on croyait innocent ? pourquoi le pape ne lançait-il pas l'anathème, cette arme dont il était toujours prompt à se servir? pourquoi cardinaux, évêques et moines gardèrent-ils le silence comme d'un commun accord ? C'est une question que Launoy s'était déjà posée avant nous (1) : « Clemangius nullum habuit reprehen-» sorem quo tempore suum *De corrupto statu* librum in lu-» cem Ecclesiæ conspectumque Constantiensis concilii de-» dit : porrò nullum habuisse reprehensorem, certum lau-» dationis genus est..... Cùm omnes monachi siluerint » tàm pertinaciter intentique Clemangii scriptis buccam » presserint, Clemangium pauciora dixisse adhùc quàm » fortassis dici potuerint, non sine probabilitate quis con-» jiceret ? » La conclusion que tire Launoy de ce silence doit être acceptée, à moins de laisser voir l'esprit de parti (2).

Ce silence est d'autant plus étonnant, que ce n'est pas même le seul écrit de Clémangis qui attaque le clergé :

(1) *Histoire du gymnase de Navarre*, de Launoy, p. 149.

(2) Launoy se trompe quand il dit que le *De corrupto* fut donné devant le concile de Constance : il avait paru en 1401 ; mais cette erreur n'enlève aucune force à l'argumentation.

ainsi que l'observe Launoy, ce sont les œuvres de Clémangis en général (*scriptis Clemangii*) qui portent ces accusations; or, en supposant que le clergé eût gardé le silence devant les attaques d'un traité anonyme, pourquoi le gardait-il en face d'attaques faites à découvert? Les autres écrits de Clémangis auraient suffi pour motiver une réfutation, si elle eût été possible; il est facile de s'en convaincre. Pour cela faire, écoutons d'abord notre docteur écrivant au roi, comme recteur de l'Université (1) : « Après » le schisme, » dit-il, « à la place de l'honnêteté, la honte; » au lieu des richesses, la pauvreté; au lieu d'une gloire » excellente, la vile et abjecte dispute; au lieu de la » tutelle de l'Église et de ses biens, les butins, les rapines, » les dépouilles ont fait invasion. Et pourquoi cela? Parce » qu'au gouvernement de l'Église ont été élevés et sont cha- » que jour élevés, de plus en plus, des hommes trop indignes » et méchants, que rien de saint, rien de leur tâche, rien » d'honnête n'occupe. Toutefois ils se repaissent de leurs » vices et de leurs débauches, et s'en égaient; ils épuisent » les églises, dissipent les religions, dépouillent les mo- » nastères, dévastent çà et là les maisons sacrées..... ils » imposent les exactions les plus graves, les plus grandes,

(1) Lettre de l'université au roi (1394). Voir Bulæus, tom. IV, p. 693, dans son *Histoire de l'université de Paris.* — Voir aussi sa lettre à l'université (1408) pour se disculper de l'accusation d'avoir rédigé la bulle d'excommunication, ainsi que la lettre de l'université au roi, dans le tome V, page 25.

» les plus intolérables aux pauvres ministres de l'Église;
» ils choisissent les hommes les plus impies et les plus
» inhumains, qui n'épargnent personne, n'aient pitié d'aucun
» homme accablé de misère par de telles choses; bien plus,
» qui excommunient, fulminent et exterminent; qui, même,
» autant qu'il dépend d'eux, les jettent dans une prison
» s'ils n'acquittent de suite la charge qui leur a été im-
» posée. Fallût-il sortir l'argent d'une pierre, il ne leur
» est rien laissé d'où ils puissent vivre. Nous voyons déjà
» les prêtres mendier et servir aux usages les plus vils,
» profanes et séculiers. Les reliques saintes, les croix, les
» calices eux-mêmes, enfin, tous les vases du sacrifice,
» qu'ils soient en argent ou en or, sont vendus pour payer
» ces insupportables corvées. » Puis parlant de la simonie :
» Que dirons-nous maintenant de l'hérésie simoniaque,
» qui siége tellement dans la demeure de l'Église, que
» déjà tout semble presque soumis à son empire, et sans
» l'intervention de laquelle on n'obtient que très-difficile-
» ment quelque grâce? Mais ceux qui s'y livrent ne sont
» épouvantés ni par le droit, ni par la justice, ni par au-
» cune difficulté..... C'est pourquoi, au grand déshonneur
» de la dignité ecclésiastique, on admet, par une sordide
» cupidité, les personnes les plus ineptes et les plus viles
» aux honneurs et grades de l'Église. » Puis parlant des
mœurs : « Que dirons-nous de la discipline, des mœurs,
» des vertus des évêques de l'Église, qui sont oubliées, et
» transformées en de tels vices, que si les Pères qui ont

» précédé revenaient, ils croiraient à peine que c'est la » même Église qu'ils avaient gouvernée déjà et que le » Christ établit, les restes et les traces de leurs vertus » étant nulles, l'ombre la plus légère n'en ayant pas même » été laissée. » Enfin, parlant des papes : « Ils usent d'un » impudent mensonge, qu'ils ne colorent point..... Quant » à eux, ils veulent non gouverner, mais vexer, lacérer » et dissiper entièrement. »

Les mêmes accusations se reproduisent dans d'autres écrits de Clémangis, mais en particulier dans son *De Præsulibus simoniacis* (1); il y appelle l'Église « une » boutique de rapine, où les sacrements sont exposés en » vente...., où les péchés même sont vendus. » Il dit aussi : « J'omets, en outre, beaucoup de choses qu'on aurait » honte de rapporter, touchant la libre permission de la » fornication, et la tolérance publique des femmes et des » concubines. » Il dit encore : « Nous voyons çà et là les » prêtres suivre les jeux, les dés et les cabarets, faire les » plus vils services pour des séculiers. Les uns remplissent » la charge de cuisiniers, d'autres celle d'échansons, d'au- » tres sont économes, d'autres piqueurs de table, d'autres » laquais de dames (je ne veux pas dire de plus honteuses » choses); je me tais sur les fornications et les adultères, » à cause desquels ceux qui s'y adonnent ont continué

(1) Le *De Præsulibus* est rempli de passages tels que ceux que nous citons.

» d'être l'opprobre et le jouet des autres, et sont appelés
» eunuques ou sodomites. Enfin, les laïques sont tellement
» persuadés que nul n'est chaste, que, dans la plupart des
» paroisses, ils ne peuvent supporter un prêtre que s'il a
» une concubine. »

A ces terribles accusations, on ne fit pas une réponse. Mais, à part l'argument qu'on peut tirer d'un pareil silence en face d'aussi vives attaques, il est d'autres preuves irrécusables de la vérité des assertions de Clémangis; nous les trouvons dans les écrivains de son époque. En effet, si nous passons successivement en revue les historiens ou chroniqueurs du temps (1), les traités d'hommes distingués sur cette matière, les sermonaires du concile de Pise et de Constance, si nous consultons, enfin, les actes publics et les faits, il sera facile de reconnaître les mêmes accusations, exprimées avec tout autant de violence, si ce n'est plus.

(1) Nous aurions voulu passer en revue les divers historiens de l'époque et ceux de tous les pays; mais les ressources nous ont manqué. Nous pourrons toutefois renvoyer à l'*Histoire du concile de Pise*, par Lenfant, livre 1, page 37. Il s'y trouve une citation de l'*Histoire de Charles VI*, par le moine de Saint-Denis, où les exactions et les scandales de l'Église sont fortement dépeints.



TRAITÉS DIVERS SUR LA RÉFORMATION OU LES MŒURS DU CLERGÉ.

Traité de Henri de Hesse (1281). Il est intitulé : Conseil de paix touchant l'union et la réformation de l'Eglise à rechercher dans un concile universel.

Le théologien allemand y fait une peinture affreuse du clergé, qu'il accuse d'être la cause de la corruption générale des mœurs. « : Après avoir parlé, » dit Lenfant (1), » de » l'ignorance, de la simonie et du libertinage des papes, » des cardinaux et des prélats, il passe aux désordres du » bas clergé, où il représente les prêtres concubinaires, » ici les moines débauchés, les églises cathédrales deve- » nues des cavernes de brigands, et les monastères, des » cabarets et des lieux de prostitution. »

Traité du docteur Paul Langlais. Il parut (1404) sous le titre de : Miroir du Pape, de sa Cour, des Prélats, et autres Spirituels (2).

« On ne trouve nulle part, » dit Lenfant (3), « les désordres » de la cour de Rome, et surtout la vénalité des bénéfices, » représentés sous de plus vives couleurs. » On peut en

(1) *Histoire du concile de Constance*, livre VII.
(2) Ce *Traité* fut adressé à tout le clergé.
(3) *Histoire du concile de Constance*, livre VII.

juger par la citation que nous en donne le même auteur : *On ne saurait croire combien la vénalité des charges a fait de maux dans l'Église : de là sont sortis des évêques inutiles, violents, scandaleux, ambitieux et ignorants. On donne les autres bénéfices à toutes sortes de personnes indifféremment : à des cuisiniers, à des palefreniers et à des enfants; les bénéfices ne se vendent pas moins publiquement à Rome que les marchandises dans un marché,* etc., etc.

Plusieurs traités de Gerson; entre autres, un sous ce titre : (1)

Des moyens d'unir et de réformer l'Église dans un concile universel, qui parut avant le concile de Constance.

Écoutons Gerson parlant du pape : *N'est-ce pas une chose bien ridicule qu'un homme simoniaque, avare, menteur, exacteur, fornicateur, superbe, fastueux, et pire, en un mot, qu'un démon, prétende avoir la puissance de lier et de délier dans le ciel et sur la terre? Les cardinaux,* dit-il aussi, *n'étaient autrefois que des prêtres de Rome établis pour ensevelir les morts, baptiser les prosélytes, l'autorité qu'ils ont eue depuis n'étant qu'une usurpation toute pure.* Il se plaint de ce qu'on donne les béné-

(1) Cet écrit n'est pas dans les premières éditions des œuvres de Gerson; mais, plus tard, Von der Hardt l'a publié. Ce que nous en disons est emprunté à l'*Histoire du concile d Ceonstance*, livre VII.

fices à des *cuisiniers*, à des *palefreniers*, à des *muletiers*; il censure la cour de Rome, qu'il trouve *mendiante*, *diabolique*, *tyrannique*, *et pire qu'aucune cour séculière*; et il prétend que les décrets des premiers conciles ont été anéantis par *l'avarice des papes*, *des cardinaux et des prélats*, *par les réservations des pontifes*, *par la constitution de la Chambre Apostolique*, *par les dispenses*, *par les absolutions*, *par les indulgences*, *par les confessions et les offices de la Pénitencerie*.

Un autre Traité important, c'est son *Traité de la Simonie* (1), qu'il présenta au concile de Constance, après avoir dit qu'il est *contraire au droit divin d'exiger du bénéficiaire et de lui extorquer vite de l'argent sous le titre de premiers fruits*, *comme d'empêcher sa possession et son droit d'officier jusqu'à ce qu'il eût payé cette somme*. L'auteur expose et réfute les raisons que l'on portait pour légitimer ces abus, telles que la *perception des décimes par les lévites*, la *perception de pensions par les églises cathédrales*, la *durée de cette coutume de recevoir l'argent pour les bénéfices*, coutume que l'Église n'eût *pas supportées* si elle eût pu être appelée *une exaction*.

Un autre petit écrit curieux, comme peinture de mœurs et des abus de cette époque, c'est celui qu'on trouve sous le titre de (2) *Déclaration abrégée des défauts des ecclé-*

(1) *Œuvres de Gerson*, tome II, page 426.
(2) *Œuvres de Gerson*, tome I.

siastiques. Gerson compte soixante-quinze vices; il se plaint de ce qu'on n'observe plus les anciennes constitutions ecclésiastiques : *Où est-ce qu'est élu un évêque bon et éprouvé dans l'œuvre et la doctrine, non pas un enfant, un homme charnel, ignorant des choses spirituelles?.... où est-ce que l'évêque ne frappe pas des levées et impositions, ou des charges de cette espèce?.... où est-ce que les clercs ne fréquentent pas les tavernes, et qu'en eux ne domine pas la crapule et l'ivrognerie?... Et partout, quelle abomination que l'un tienne deux cents, l'autre trois cents bénéfices ecclésiastiques!*

Il nous suffit de citer encore un quatrième traité de notre auteur, son *De officio Prælatorum* (1). Gerson conseille aux prélats de se poser quelques questions, entre autres si *le prélat, de nécessité, doit résider dans son diocèse?... Quels sont ceux qui sont admis au sacerdoce, parce qu'ils ont été multipliés sans utilité et au grand déshonneur de l'Église?... Si l'on doit tolérer les prêtres concubinaires de peur qu'il n'arrive pire?*

Il est inutile de citer d'autres traités de Gerson : l'on voit assez, par ces quatre œuvres, ce que pensait du clergé de son siècle l'illustre chancelier, dont personne ne contestera l'autorité en pareille matière.

(1) *Œuvres de Gerson*, tome IV.

Traité de Pierre Dailly (1) : De la nécessité de la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres. — Il parut avant le concile de Constance.

L'auteur s'élève contre les réservations des bénéfices : il trouve le patrimoine de saint Pierre suffisant à la papauté ; il accuse encore les cardinaux de vivre avec beaucoup *de faste et de pompe*, et de *marcher avec un aussi grand train que s'ils étaient à la tête d'une armée, tout prêts à livrer bataille*, et s'élève contre la simonie qui régnait alors. Ces accusations, partant de Pierre Dailly, sont particulièrement une preuve irrécusable de la vérité des attaques de Clémangis. Pierre Dailly est, en effet, celui de tous les hommes de cette époque qui a montré le plus de modération dans ses écrits comme dans ses actes, et cependant, quoique cardinal, il se croit obligé d'attaquer les cardinaux.

D'après le docteur Von der Hardt, le cardinal Zabarelle lui-même, dont on connaît la conduite à Constance, et que l'on sait avoir pris les intérêts du pape, aurait composé un traité sur la réformation de l'Église, « où l'on voit, » dit Lenfant (2), « à-peu-près les mêmes articles que dans les » autres traités, avec cette différence que Zabarelle s'ex- » prime avec plus de ménagement au sujet du pape et de » la cour de Rome. »

(1) *Histoire du concile de Constance*, livre VII.

(2) *Histoire du concile de Constance*, livre VII.

Ces divers traités sont, on le voit, fort nombreux et très-explicites; toutefois, si nous n'en trouvions de cette nature que chez une seule nation, nous pourrions croire qu'ils étaient le fruit des rivalités suscitées par le schisme entre les divers royaumes, mais on peut se convaincre qu'Anglais, Allemands, Français et Italiens, se plaignaient à la fois des abus introduits dans l'Église et de la corruption du clergé; et si l'Espagne ne nous offre pas des traités sur ce sujet, elle a fourni, du moins, une satire qui prouve combien les sentiments des Espagnols concordaient avec ceux des autres peuples (1).

Il y a d'autres œuvres de cette époque à consulter.

Sermons sur la réformation.

L'on sait que durant les conciles de Pise et de Constance il fut prononcé un nombre considérable de sermons dont la plupart roulaient sur la réformation de l'Église; l'existence même de ces sermons, et surtout la violence des reproches qu'ils contiennent, sont des preuves suffisantes de l'excès de l'immoralité et des abus ecclésiastiques. Il fallait, en effet, que l'avarice, la simonie et les dérèglements, eussent atteint leur apogée, pour qu'on osât accuser en face les princes de l'Église, et que, non pas seulement les évêques et les docteurs, mais les simples moines, ne gardassent aucune mesure sur ce sujet.

(1) *Histoire du concile de Constance*, livre VI. — Cette satire a pour titre : *Messe contre la Simonie.*

Un certain carme, nommé Théodoric Vacher (1), engageait le concile à corriger l'*insatiable avarice, l'indomptable ambition, la crasse ignorance, l'indigne fainéantise et l'exécrable mondanité des ecclésiastiques.*

Un autre moine (2) se plaint de ce que le peuple ne voit dans les ecclésiastiques qu'*avarice, ambition, ivrognerie, fainéantise*, etc., etc. *On rapporte,* dit-il, *que Socrate riait un jour en voyant de grands voleurs en faire mener de petits au gibet : il rirait bien encore aujourd'hui s'il était au concile de Constance, où l'on voit les grands larrons, c'est-à-dire les simoniaques, suspendre les petits.*

Il est dit dans un autre sermon dont on ne connaît pas l'auteur (3) : « L'avarice règne, l'ambition commande, l'orgueil domine, l'iniquité siège, le luxe est puissant...., l'abomination se met au jour.... Chez quelques-uns, les passions ignominieuses elles-mêmes et les œuvres de honte ne font pas défaut. »

Tel est le témoignage que nous donnent les moines. Nous avouons toutefois que si nous n'avions que les sermons de quelques moines obscurs, nous n'oserions ajouter foi à ces peintures, par cela seul qu'il régnait une certaine animosité entre le clergé séculier et les moines, et que, dès-lors, ces attaques seraient peut-être, à nos yeux, plutôt

(1) *Histoire du concile de Constance*, livre IV.
(2) *Histoire du concile de Constance*, livre IV.
(3) *Histoire du concile de Constance*, livre V.

le langage de la passion que celui de la vérité. Mais les évêques eux-mêmes firent entendre les mêmes plaintes; il suffit de citer un sermon de l'archevêque de Lodi (1) : « *On voit dans les laïques plus de gravité, plus de bienséance et plus de probité dans les mœurs et dans la conduite, plus de respect et de dévotion dans l'église que parmi les ecclésiastiques.* » Il va jusqu'à dire que *Diogène, cherchant parmi eux un homme, n'y trouverait que des bêtes et des pourceaux.*

L'évêque (2) de Toulon ne s'exprimait pas avec moins de liberté, et concluait, dans un sermon, à ce qu'il fût fait des règlements sévères pour s'opposer *au relâchement de la discipline* et pour *ranger les ecclésiastiques à une vie conforme à leur caractère.*

Si l'on met encore en doute la vérité des paroles des évêques, sous ce prétexte qu'ils étaient toujours disposés à censurer les petits, nous ferons remarquer qu'ils avouent se trouver, eux aussi, dans le même état. Il y eut d'ailleurs, au concile, des hommes importants par leur rang et leur science, et qui n'entraient pas autant dans ces querelles entre les moines et les prêtres, entre les prélats et le bas clergé, par cela seul qu'ils étaient indépendants; or, ceux-là mêmes (nous parlons des docteurs des Universités) reproduisirent dans leurs sermons mêmes attaques et

(1) *Histoire du concile de Constance*, livre IV.

(2) *Histoire du concile de Constance*, livre IV.

mêmes plaintes. Nous pouvons citer un docteur d'Oxford, nommé Oltric Abendon (1), qui n'épargnait ni moines ni séculiers, se plaignant de *leur ignorance et de leur sensualité*, et reprochant aux riches ecclésiastiques de *ne se rendre au sein de leur église qu'en automne, quand les greniers sont pleins........*

Un Théodoric de Münster (2), accusant papes et prélats de *mondanité*, de *mollesse*, et lançant, du haut de la chaire de Constance, ces violentes paroles : *Encore serait-ce chose supportable si, ne voulant pas travailler à la vigne, ils y servaient d'épouvantail pour en chasser les oiseaux; mais puisqu'ils n'y répandent que la mauvaise odeur de leurs vices, on ne peut les regarder que comme les charognes, qui attirent les bêtes voraces pour fouler et pour ravager la vigne du Seigneur.* Nous citerons encore un Étienne de Prague (3), qui s'écriait du haut de la chaire : « *Est-il juste que les fous président et que les sages obéissent; que les jeunes gens commandent et que les vieillards soient leurs valets; que les ignorants soient chargés des affaires les plus délicates et que les savants n'osent ouvrir la bouche; que des palefreniers soient préférés aux prédicateurs de la parole de Dieu? C'est là le fruit de la simonie.* » Nous citerons, enfin, l'illustre

(1) *Histoire du concile de Constance*, livre IV.
(2) *Histoire du concile de Constance*, livre IV.
(3) *Histoire du concile de Constance*, livre V.

Gerson, qui, dans un sermon (1) prononcé à Pise en présence du pape, après avoir reproché aux moines mendiants de *s'enrichir tout en faisant vœu de pauvreté;* aux prélats, de *remplir le rôle de général d'armée,* disait : *Souvent on voit un même bénéfice donné à l'un par le pape, à l'autre par le légat, et à l'autre par l'évêque.... et tout cela par brigue, par faveur, par crainte, par argent, et par d'autres semblables motifs et moyens.* Nous citerons encore un sermon *sur les signes de la ruine de l'Église,* qu'il prononça à Constance : L'*impudeur* de l'Église (qu'il compare à la Synagogue) (2) et des ecclésiastiques (qu'il compare aux vendeurs de colombes), l'*inégalité démesurée entre les ecclésiastiques :* « *souvent le plus digne meurt* » *de faim; fréquemment le plus indigne est enivré de la* » *multitude et de la grandeur des bénéfices,* » *le faste et l'orgueil des prélats et la tyrannie de ceux qui commandent* (præsidentium), c'est-à-dire cardinaux et papes, sont autant de signes de la ruine de l'Église.

Ce que l'on disait ainsi du haut de la chaire, on le trouve aussi dans d'autres discours; nous pouvons citer, entre autres, la harangue qu'adressa l'archevêque de Gênes aux ambassadeurs de France qui se rendaient à Pise (3) :

(1) *Histoire du concile de Pise*, de Lenfant, livre III, p. 94.

(2) *Œuvres de Gerson*, tome I.

(3) *Histoire du concile de Pise*, de Lenfant, livre III, page 30, à la marge.

« *Nous avons ouï que la tyrannie dans le clergé, la concussion des églises, l'excitation des querelles et des procès, la suppression du clergé et du peuple (dans les élections), la suppression de la liberté ecclésiastique, le rejet de toute honnêteté.... les dépouilles des églises, le mépris de la vertu et de la probité, la négligence de la science, le comble des vices, le dédain de la justice, le peu de crainte de la censure ecclésiastique, les ruines des églises, les profanations des saints, les adultères, les homicides, les larcins, les inimitiés, la vénalité des charges ecclésiastiques, que toutes choses abominables étaient permises, et qu'on les affichait publiquement.* » Nous pourrions citer encore la harangue de Gerson aux ambassadeurs d'Angleterre.

Résumons maintenant ce que nous avons pu recueillir dans les traités, les sermons et les discours, sur l'état de l'Église et les mœurs du clergé de cette période? Ambition et avarice des papes, faste des cardinaux, ignorance et vexations des évêques, abus des bénéfices et procès qu'engendraient ces abus, débordement des mœurs dans le haut et le bas clergé, à la cour de Rome, chez les prélats, parmi les prêtres réguliers et les chanoines, comme dans les monastères, tel est le résumé succint du contenu de ces divers traités et discours. Le *De corrupto* ne contient rien de plus; nous croyons même pouvoir dire avec raison que le Traité de notre docteur n'est pas autre chose que le tableau complet de ces plaintes, réunies avec une

certaine méthode et liées l'une à l'autre. Si maintenant l'on voulait voir dans ces traités et sermons l'exagération qu'on a voulu trouver dans le *De corrupto statu Ecclesiæ*, nous en appellerions à des actes publics et à des faits.

Actes publics.

Parmi les actes publics, nous distinguons l'édit (1) que publia, en 1399, le roi de France, sur la soustraction d'obédience, édit où il s'élève contre les grâces expectatives, dont il refuse le droit au pape, et où il se plaint de la manière arbitraire dont les bénéfices étaient donnés. Quelque temps après que le roi eût fait restituer l'obédience à Benoît XIII, il fit publier une lettre (2) par tout son royaume (1403). Dans cette lettre, Charles se plaint de l'arbitraire avec lequel Benoît a changé les bénéficiaires qui avaient été mis en possession durant la soustraction d'obédience; il se plaint aussi de ce que Benoît a *envoyé collecteurs et commissaires, lesquels, au nom de lui et de sa Chambre, veulent exiger les services ou vacants des prélatures, contraindre et ont commencé à contraindre les personnes d'église, tant prélats comme autres, à*

(1) *Histoire de l'Université de Paris*, de Bulæus, tome IV, p. 866. La décision touchant la soustraction avait été précédée de deux conciles œcuméniques.

(2) *Histoire de l'Université de Paris*, de Bulæus, tome V, pages 67 et suivantes.

payer très-grandes et très-excessives sommes de deniers, et par spécial veulent exiger les services ou vacants des prélatures, dignités et autres bénéfices qui ont été conférés par les ordinaires le temps de la soustraction durant, et il engage le clergé français à ne pas obéir à Benoît sur ce sujet. En 1407, le roi porta un autre édit (1) qui annulait la restitution d'obédience, édit dans lequel, se plaignant de l'impossibilité où sont les églises de se soutenir *vu les exactions et les extorsions de la papauté*, il compare Benoît à un *loup rapace*, et lui applique cette prophétie d'Ézéchiel (2) : « Mes troupeaux ont été faits en rapines, » mes brebis en dévoration, parce qu'il n'y avait pas de » pasteur. Car les pasteurs ne s'informèrent point de mon » troupeau ; mais les pasteurs se paissaient eux-mêmes et » ne paissaient pas mon troupeau : c'est pourquoi je les » ferai cesser, et ils ne paîtront pas mon troupeau; et je dé- » livrerai mon troupeau de leur garde, et désormais ils ne » leur seront plus en nourriture. » Après quoi il conclut à l'annulation de la restitution d'obédience. Nous pouvons citer aussi un arrêt du parlement (3) (1407) par lequel les exactions du siége de Rome et les annates furent abolies, défenses faites aux officiers du pape de les exiger et de

(1) *Histoire de l'Université de Paris*, de Bulæus, tome v, pages 127 et suivantes.

(2) Ézéchiel, xxxiv, 8 et 10.

(3) *Histoire du concile de Pise*, livre ii.

leur payer les procurations pour les visites, et aux cardinaux et camériers, pour les bénéfices vacants.

Pour bien connaître l'état de l'Église et les mœurs du clergé de cette période, il faut surtout étudier les conciles de Pise et de Constance; nulle part on ne trouve plus de renseignements précieux : actes publics, règlements, faits, tout y abonde, et la convocation de ces conciles eux-mêmes est une preuve du besoin de réforme qui se faisait sentir. Si l'on cherche quel fut le but du concile de Pise, on voit que ce fut seulement l'union de l'Église, et non la réformation; mais chacun se promettait de réclamer la réforme après avoir détruit le schisme : on y fit même entendre quelques plaintes contre les mœurs du clergé. Le concile de Constance jette plus de jour sur la question qui nous occupe : c'est que celui-ci ne voulait pas se borner à détruire le schisme; son but était triple : examen des matières de foi, union de l'Église et réformation : « Je » ne pense pas, » dit Lenfant, « que l'esprit du concile fût de » donner la préférence aux matières de foi, qui n'entraient » qu'incidemment dans le concile. Le principal but du » concile étoit constamment l'union et la réformation de » l'Église. » En effet, lorsque le concile s'occupe des matières de foi, ce n'est jamais à l'exclusion des deux questions de l'union et de la réformation de l'Église. Pour ce qui concernait la réformation, il y eut déjà, dès la première session, plusieurs congrégations à ce sujet; dans l'une d'elles furent présentés trois mémoires : l'un des Ita-

liens, l'autre des Allemands, le troisième des Français : les trois s'accordaient à flétrir l'ambition, l'avarice, la simonie et la corruption du clergé dans son chef et dans ses membres. On se sentit alors pressé de nommer une commission qui s'occupât spécialement de la réforme ; mais, tandis que les autres affaires avançaient, l'affaire de la réformation n'avançait point : les commissaires, gens intéressés à étouffer cette question, y mirent tous les embarras possibles, outre ceux que suscitaient Jean XXIII et sa cour. Ce fut en vain que les nations assemblées se plaignirent de la lenteur qu'on y apportait, ce fut en vain que leurs docteurs tonnèrent du haut de la chaire, ne cessant de réclamer contre les abus et d'appeler ces réformes tant désirées : les efforts des nations se brisèrent contre la ténacité du haut clergé, et l'empereur essaya plusieurs fois vainement d'amener le concile sur ce sujet. Cependant le collège réformatoire se sentit tellement pressé, qu'enfin il arrêta une suite d'articles connnus sous le nom de *Décrétales* (1) *de Constance* touchant la réformation, qu'une question soulevée (2) empêcha plus tard de publier en entier. Il est utile ici d'entrer dans l'examen du contenu de ces dispositions, qui réglaient tour-à-tour la position des

(1) Lenfant croit que ces articles avaient été arrêtés dès le mois d'octobre 1417. — *Histoire du concile de Constance*, livre VII.

(2) Cette question était celle-ci : Savoir si ce serait la Réformation qui précèderait la nomination du pape, ou *vice versâ*.

papes, des prélats, des moines, des chanoines, et élevaient des barrières aux abus qui s'étaient produits jusque-là.

Pour ce qui regarde les papes, leur puissance était soumise aux conciles généraux, auxquels on en appelait en dernier ressort; ils ne pouvaient rien faire *sans l'approbation des cardinaux, ni lever des décimes sur le clergé sans le consentement d'un concile;* les *réservations,* les *grâces expectatives,* les *translations* et les *dispenses de toutes sortes,* leur étaient interdites. Pour ce qui est des cardinaux, on donna des avis *sur la manière dont il fallait les choisir.* Quant aux prélats, les règlements leur défendaient de *laisser les élections aux puissances séculières, sous peine de trois ans de privation de leur revenus;* en même temps, on devait exiger d'eux certaines *marques de capacité :* ils devaient *avoir reçu les ordres, résider dans leurs évêchés et ne prélever aucun impôt sur les bénéfices.* Les mêmes dispositions réglaient à-peu-près la position des chanoines; il ne suffisait pas cependant de régler la position des divers membres du clergé : un vice capital s'était introduit dans l'Église, la simonie, qu'il fallait punir sévèrement. Un règlement particulier porta donc que, contre le *simoniaque, de quelque état et degré qu'il pût être,* on prononcerait *la privation à perpétuité des charges et bénéfices, quelle que fût la manière dont avait pu être commise la simonie.* Le collège réformateur ne s'était pas borné là : il s'était oc-

cupé des mœurs du clergé; il reprochait aux évêques le *concubinage*, qu'il représentait comme devenu *public;* et les règlements qu'il proposa à ce sujet ordonnaient aux évêques de *punir sévèrement les ecclésiastiques concubinaires, qui jouent, qui fréquentent les cabarets, qui se masquent.* Pour ce qui concernait les monastères, des mesures étaient prises contre la simonie des abbés; les *moines ne devaient pas courir ça et là;* les religieuses ne devaient entrer dans les couvents qu'*après l'âge de vingt-et-un ans;* les évêques ne pouvaient *corriger les religieuses, cela n'étant pas décent :* on devait établir des procureurs de *bonne réputation, d'un âge mûr, et surtout non suspects d'incontinence.*

Telles sont, en résumé, les mesures que proposait le collége réformatoire; de pareils règlements ne sont-ils pas faits pour convaincre de la vérité des accusations portées contre le clergé? Il y eut d'ailleurs, à Constance, une activité toute particulière qui se déploya pour la réformation, je dirais presque de l'acharnement. Chaque sermon, en présence du concile, devenait une occasion pour réclamer la réforme, chaque assemblée des nations portait des plaintes à ce sujet, chaque effort de l'empereur ne tendait que vers ce but, et tous les hommes les plus remarquables par leur savoir et leur piété étaient unanimes pour reconnaître l'énormité des abus et l'horrible corruption des mœurs : de sorte que leurs accusations, leurs paroles, leurs actes, rapprochés des tableaux que nous a donnés

Clémangis, deviennent la confirmation de ses assertions.

FAITS.

Ce n'est pas tout : on trouve dans l'histoire de cette époque certains traits qui ne peuvent laisser aucun doute, et qui, loin de prouver de l'exagération dans Clémangis, prouvent, au contraire, que notre auteur n'a pas toujours dit ce qu'il aurait pu dire touchant les mœurs des ecclésiastiques de son temps. On pourrait prendre à témoin les bruits qui circulaient à la mort des papes : Innocent VII mourut, dit-on, empoisonné ; un peu plus tard, on accusa le cardinal de Saint-Eustache d'avoir empoisonné Alexandre V, et cette accusation se reproduisit publiquement quand ce cardinal devint pape sous le nom de Jean XXII ; du reste, les auteurs du temps y croient. Mais il est un fait qu'on ne peut mettre en doute : c'est l'assassinat commis (1) par Urbain VI sur cinq de ses cardinaux, qu'il traînait après lui en fuyant le roi de Naples. Un pareil exemple, donné par le chef de l'Église, devait influer puissamment sur la conduite du clergé ; aussi trouvons-nous dans Lenfant (2), qu'un vieux moine, dans le but de devenir abbé, fit empoisonner l'abbé par le neveu de ce dernier, lequel, à son

(1) Les auteurs diffèrent sur le genre de mort, mais tous reconnaissent le fait. Voir l'*Histoire du concile de Pise*, livre I.

(2) *Histoire du concile de Pise*, livre II.

tour, empoisonna le moine; et ce récit est emprunté à un certain prélat contemporain nommé Fillastre, qui ajoute : *Qui les voudrait raconter, l'on en trouverait assez de telles.* Il y avait donc dans le clergé des hommes qui se permettaient les plus grands crimes; et ces crimes n'étaient pas rares. Quant à l'avarice des prêtres, elle est facile à juger par la simonie, qui se produisit avec un cortège inouï de moyens odieux. Ainsi, un certain Jean Creith fut suspendu, à Constance, pour simonie et pour avoir contrefait des lettres apostoliques (1); on l'accusait d'avoir *vendu trente bénéfices et de s'en être réservé plusieurs incompatibles.* Le concile cassa en même temps une grâce expectative qu'il avait fait donner *en contrefaisant le style et le sceau de la chancellerie romaine.* On peut juger de la mauvaise administration des évêques (2) et des différends qui en surgissaient, par l'affaire de l'évêque de Strasbourg, qui fut appelé devant le concile, où l'on blâma sa mauvaise administration, en même temps que la violence du chapitre de cette ville. Lenfant fait remarquer aussi, d'après un auteur contemporain, que l'évêque de Strasbourg gouvernait son diocèse depuis dix-huit ans étant purement laïque et sans avoir reçu les ordres. Assez de faits : ceux-là nous suffisent pour prouver combien peu il est juste de taxer d'exagération un homme qui, vivant au milieu d'un

(1) *Histoire du concile de Constance*, livre IV.
(2) *Histoire du concile de Constance*, livre IV.

siècle pareil et composant un Traité sur l'état des mœurs du clergé, se tait sur des traits de ce genre, qu'il eût été facile de trouver, de l'aveu du prélat Fillastre.

CONCLUSIONS.

De tout ce qui précède nous pouvons conclure :

1o Que Clémangis est bien l'auteur du *De corrupto statu Ecclesiæ;*

2o Que ce Traité mérite d'être connu comme œuvre de style et de méthode, mais surtout comme tableau des abus et des mœurs du clergé à la fin du moyen-âge;

3o Que ce tableau est d'une incontestable vérité : ce qui résulte de la comparaison de cet écrit avec les Traités qui parurent sur ce sujet vers la même époque, avec les sermons prononcés au concile de Constance, avec les actes publics (édits royaux et règlements arrêtés au concile) et avec les faits que l'histoire de ces temps nous rapporte;

4o Que les abus de tous genres qui sont racontés par Clémangis et par les divers auteurs que nous avons cités demandaient une réformation, non une réformation partielle, et consistant seulement en quelques règlements ecclésiastiques, vains palliatifs qui auraient été vite éludés et telle que la proposaient Gerson et d'autres docteurs du concile de Constance, mais une réformation radicale et

atteignant le principe même de la vie religieuse, telle que la comprirent les Luther et les Calvin, la seule qui pût produire les heureux résultats après lesquels soupiraient les hommes pieux.

Vu par le Président de la Thèse :

NICOLAS, *Professeur.*

Montauban, le 5 décembre 1849.

La Faculté ne prétend approuver ni désapprouver les opinions particulières du Candidat.



